

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

1^{er} mai 2017
Français
Original : anglais

Première session
Vienne, 2-12 mai 2017

Propositions concernant la session de 2017 du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2020 (approche progressive)

Document de travail présenté par les pays suivants : Allemagne, Australie, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie et Turquie.

1. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, de désarmement nucléaire et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et constitue à ce titre un élément essentiel à la paix et la sécurité internationales. Le cycle d'examen du Traité de 2020 devrait être tourné vers l'avenir et axé sur les intérêts communs des États parties pour ce qui est d'appuyer et de renforcer le Traité. Ce dernier donne aux États un cadre de référence à partir duquel collaborer sur des aspects essentiels en vue d'atteindre des objectifs communs; son article VI contient des engagements de caractère conventionnel obtenus à grand peine en faveur de l'élimination de toutes les armes nucléaires.

2. Alors que s'ouvre le cycle d'examen du Traité de 2020, nous devons réaffirmer le rôle central que joue le Traité et suivre avant tout une « approche progressive » en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action de 2010 adopté par consensus et des 13 mesures pratiques en faveur du désarmement arrêtées à la Conférence d'examen de 2000. Nous devons également continuer de chercher des moyens de surmonter les difficultés qui entravent la réalisation de l'objectif fondamental du Traité, à savoir la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Tout mécanisme permettant de déboucher sur un monde exempt d'armes nucléaires sera obligatoirement inclusif. Nous devons poursuivre nos efforts pour garantir la participation des États dotés d'armes nucléaires aux initiatives proposées en engageant un dialogue qui nous permettra d'atteindre progressivement l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.



3. Nous devons tenir compte des conditions de sécurité actuelles dans le monde. Ce n'est qu'en nous en attaquant à la fois aux aspects sécuritaires et humanitaires de l'armement nucléaire que nous pourrions progressivement prendre les mesures nécessaires au renforcement de la sécurité pour tous et nous donner toutes les chances de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Le seul moyen de parvenir à l'élimination complète des armes nucléaires est le désarmement nucléaire véritable, vérifiable et irréversible, qui ne sera possible que grâce à la participation constructive de toutes les parties concernées.

4. Il est également indispensable de promouvoir l'application de mesures de confiance concrètes et efficaces pour progresser sur la voie du désarmement nucléaire multilatéral. Il faut instaurer un climat de confiance. À cette fin, les États dotés d'armes nucléaires doivent montrer qu'ils prennent de réelles mesures de désarmement, et les autres s'engager en faveur de la non-prolifération. Tous doivent continuer de soutenir le système de garanties établi par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), gage des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Par ailleurs, l'AIEA joue un rôle très important en ce qu'elle aide les États Membres à respecter les normes de sûreté et de sécurité les plus strictes, ce qui est primordial pour garantir que l'énergie nucléaire est utilisée à des fins pacifiques.

5. Un certain nombre de mesures parallèles et simultanées bénéficient d'un nouvel élan et sont indispensables pour réaliser l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le plan d'action de 2010 est la feuille de route établie par consensus en faveur de l'élimination des armes nucléaires, et il est capital que tous les États parties poursuivent leurs efforts en vue d'appliquer les mesures arrêtées.

6. La Commission préparatoire de 2017 devrait s'employer à établir un programme constructif en prévision de la Conférence d'examen de 2020 et montrer dans son document final que des progrès concrets ont été réalisés, notamment en ce qui concerne de nombreux points du plan d'action de 2010, tels que la mise au point de mécanismes de vérification du désarmement nucléaire, le renforcement des mesures de transparence, la négociation d'un traité vérifiable et non discriminatoire interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires et l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons nous tourner vers l'avenir, nous montrer constructifs et nous attacher à chercher un terrain d'entente pour progresser vers notre objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.